

CONTENU

ARTICLE 1 Fonction publique : « Cette loi n'a pas reçu l'attention qu'elle méritait »	2
Publié le 13/09/2019 • Par la Gazette dans Toute l'actu RH.....	2
La loi de transformation de la fonction publique met-elle fin à l'emploi à vie des fonctionnaires ?	2
Et pour les managers, quels autres changements.....	3
la loi apporte-t-elle ?	3
ARTICLE 2 Contractuels : vigilance obligatoire	4
16/09/2019 par La lettre du cadre	4
Mieux recruter les emplois non pourvus.....	4
La lutte contre la précarité a un coût	5
ARTICLE 3 Retraites : Edouard Philippe lance une consultation nationale et des rencontres par régimes.	6
Publié le 12/09/2019 • Par La Gazette • dans : Toute l'actu RH.....	6
Une consultation sur la base du rapport Delevoye	6
Une transition discutée avec chaque régime.....	7
ARTICLE 4 Gilets jaunes, climat, hôpitaux, retraites : vers un « septembre noir » pour le gouvernement ? .	8
par Rédaction de Bastamag 11 septembre 2019.....	8
Grève de la jeunesse et mobilisations pour le climat.....	8
La rentrée des gilets jaunes	8
La grève s'étend dans les services d'urgence.....	9
et chez les sapeurs pompiers	9
En ordre dispersé contre la réforme des retraites	9
Finances publiques : des services « au bord de la rupture faute de moyens »	10
Face au démantèlement d'EDF.....	10
Plus de 700 000 signatures pour un référendum sur la privatisation d'ADP	10
ARTICLE 5 Informations :	11
Communiqué unitaire "Pour l'emploi public, pour le statut, pour le service public !"	11
Mis en ligne par ID CiTé le 11/09/2019.....	11

ARTICLE 1 FONCTION PUBLIQUE : « CETTE LOI N'A PAS REÇU L'ATTENTION QU'ELLE MERITAIT »

Publié le 13/09/2019 • Par la Gazette dans [Toute l'actu RH](#)



Dans un entretien à la Gazette, Lorène Carrère, avocate au cabinet Seban et associés, spécialiste du droit de la fonction publique, mesure l'impact du texte sur les employeurs territoriaux et les services de RH.

Chiffres-clés

Conférence sur la loi de transformation de la fonction publique : le 26 septembre 2019 de 9h30 à 12h30 au cabinet Seban, 282, boulevard Saint-Germain, Paris 7e. 450 € par personne. Inscription à formation@seban.avocats.fr

LA LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE MET-ELLE FIN A L'EMPLOI A VIE DES FONCTIONNAIRES ?

L'emploi à vie des fonctionnaires reposait sur le fait que même lorsque l'emploi d'un fonctionnaire était supprimé, l'administration devait lui en proposer un autre. À défaut, la majeure partie de son traitement indiciaire était maintenu.

À cet égard, cette loi est un changement de paradigme complet intervenu après que le gouvernement a affiché son intention de supprimer 120 000 postes. Plusieurs mécanismes ont été créés à cette fin comme le détachement d'office, la limitation de la protection des agents momentanément privés d'emploi et la rupture conventionnelle.

Le détachement d'office permet à l'employeur public qui externalise une activité vers le privé de transférer les fonctionnaires qui y sont affectés à cette activité sous vers un statut de droit privé relevant du code du travail. Et ce, sans qu'ils ne puissent s'y opposer. En outre, les collectivités pourraient être tentées de supprimer les emplois de ces agents. Ceux-ci lesquels se trouveraient alors en surnombre puis mis à disposition des centres de gestion. La charge financière pour les collectivités serait alors lourde.

À ce titre, s'agissant des fonctionnaires momentanément privés d'emploi, la loi rend la rémunération plus dégressive et augmente les cas de licenciement et de mise à la retraite. Pour autant, elle renforce le dispositif d'accompagnement et permet le reclassement dans toutes les fonctions publiques.

Enfin, la loi permet le recours à la rupture transactionnelle, ce qui est une bonne chose quand le conflit est enkysté entre le fonctionnaire et son administration. Pour autant, tant que le décret d'application n'est pas paru, le plafond de l'indemnité reste incertain. Mais que les agents ne pensent pas qu'ils vont partir avec une cagnotte : le montant de cette indemnité sera probablement à peu près équivalent à l'indemnité légale de licenciement.

ET POUR LES MANAGERS, QUELS AUTRES CHANGEMENTS

LA LOI APPORTE-T-ELLE ?

Cette loi est faite pour simplifier la vie des employeurs, en supprimant nombre de cas d'avis préalable des commissions administratives paritaires comme par exemple en cas de mutation d'office. À l'avenir, il est certain que les procédures vont être plus fluides et plus souples.

Avec la généralisation du contrat, les administrations vont devoir apprendre, en revanche, à gérer deux statuts différents, même s'il s'agit de deux statuts publics.

On notera ainsi qu'avec les contrats de projet, qui concernent toutes les catégories hiérarchiques, l'administration pourra recruter des contractuels sans durée fixe jusqu'à six ans, sans droit à contrat à durée indéterminée ou à titularisation, du moment que cela répond à un besoin et à un projet. Reste à définir ce que peut être le projet.

En outre, le recrutement des contractuels sera possible pour tous les emplois dans les collectivités de moins de 1 000 habitants, et pour toutes les catégories hiérarchiques dans les autres collectivités lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient.

Enfin, au sein même des emplois de direction, les communes et établissements publics de coopération intercommunale de plus de 40 000 habitants pourront recruter uniquement des contractuels.

Toutes les mesures n'entrent pas en vigueur immédiatement. Comment les DRH peuvent-ils anticiper le calendrier des ordonnances et décrets, sur la rupture conventionnelle par exemple ?

Le quotidien des services RH ne va pas être simple pour s'approprier l'application progressive de la loi, dont les dernières mesures entreront en vigueur en 2022. Mais le centre de Gestion de l'Isère a fait un travail remarquable à ce sujet. Naturellement, nous attendons avec impatience la circulaire d'application du Ministre.

D'autres inconnues demeurent, comme la réforme de l'organisation des instances médicales, qui est excessivement compliquée à l'heure actuelle. La moitié des contentieux que nous avons à gérer concerne des arrêts maladie, la réforme de la protection sociale complémentaire par ordonnance.

C'est une loi extrêmement importante, qui n'a peut-être pas reçu l'attention qu'elle méritait. Je pense qu'on en rediscutera notamment quand toutes les collectivités devront passer d'office aux 1607 heures, même celles qui avaient validé, conformément à la loi, des temps de travail moindres.

ARTICLE 2 CONTRACTUELS : VIGILANCE OBLIGATOIRE

16/09/2019 | par La lettre du cadre



La « loi Dussopt » avait pour objectif de faciliter le recrutement de contractuels dans la fonction publique. La nécessité est, de fait, souvent là. Mais ce changement de braquet nécessite la mise en place de garde-fous.

• La loi de transformation de la fonction publique a été promulguée cet été après une validation sans réserve par le Conseil constitutionnel. L'un des cinq objectifs assignés à cette loi, qui impacte d'ailleurs de manière importante la fonction publique territoriale, est de transformer et simplifier la gestion des ressources humaines.

MIEUX RECRUTER LES EMPLOIS NON POURVUS

Une importante mesure est l'élargissement du **recours aux agents contractuels** : recrutement de contractuels sur des emplois permanents ; abaissement du seuil pour les communes et EPCI de plus de 40 000 habitants pour le recrutement sur des emplois fonctionnels ; création du contrat de projet permettant le recrutement pour la réalisation d'un projet/d'une mission spécifique le temps de la réalisation du projet ; remplacement d'agents absents pour une courte durée (détachement, disponibilité...)

Il conviendra de s'assurer d'une procédure de recrutement, transparente et garantissant l'égal accès aux emplois publics

L'apport de ces dispositions est indéniable puisqu'elles permettent de faciliter et diversifier le recrutement d'emplois non pourvus ou d'emplois nécessitant des compétences spécifiques. Toutefois,

en pratique, il conviendra de s'assurer que la procédure de recrutement, transparente et garantissant l'égal accès aux emplois publics, qui doit être définie par décret pris en Conseil d'État, ne vienne pas annihiler les objectifs poursuivis par le législateur par la mise en place d'une procédure finalement complexe.

LA LUTTE CONTRE LA PRECARITE A UN COUT

Néanmoins, ces mesures ne sont pas sans impact financier pour les collectivités puisque la loi instaure le bénéfice d'une prime de précarité à certains **agents contractuels** et le recours, à titre expérimental, à la rupture conventionnelle permettant ainsi aux agents l'extension du droit à l'allocation-chômage.

L'augmentation des agents contractuels appelle une vigilance accrue en matière de prévention des conflits d'intérêts

Mais on ne peut évidemment que saluer l'adoption de ces mesures inspirées du code du travail qui viennent améliorer la situation précaire des **agents contractuels**. Il convient toutefois de souligner que l'octroi de la prime de précarité sera limité aux emplois d'une durée inférieure ou égale à un an et soumise à une condition de rémunération qui sera plafonnée et que la reconduction de ces contrats ne permettra pas une titularisation ou une transformation en contrat à durée indéterminée.

Enfin, l'augmentation des **agents contractuels** venant du secteur privé nécessitera une vigilance accrue de la part des autorités hiérarchiques en matière de prévention des conflits d'intérêts. Il appartiendra alors à l'autorité hiérarchique de s'appuyer sur le référent déontologue dont la place sera renforcée au sein de la collectivité.

ARTICLE 3 RETRAITES : EDOUARD PHILIPPE LANCE UNE CONSULTATION NATIONALE ET DES RENCONTRES PAR REGIMES

Publié le 12/09/2019 • Par La Gazette • dans : Toute l'actu RH



Les principes de la réforme des retraites seront bien actés en 2020, mais... il reste trois mois pour les préciser ensemble. C'est en substance ce qu'a dit Edouard Philippe le 12 septembre aux partenaires sociaux. Il annonce aussi une consultation citoyenne, ou encore des discussions par régimes sur les modalités de transition vers le nouveau système.

Opération déminage pour Edouard Philippe : alors que la réforme des retraites est au cœur de la rentrée sociale, le Premier ministre a tenté d'apaiser les inquiétudes, lors du discours qu'il a tenu, le 12 septembre, devant le Conseil économique, social et environnemental (Cese), réuni exceptionnellement pour entendre de sa bouche le calendrier et la méthode de préparation du projet de loi. « Le système de retraite par points sera une nouveauté pour certains de nos concitoyens, je pense aux fonctionnaires par exemple, pointe-t-il. Mais je forme le vœu que nous évitions d'utiliser des arguments qui n'ont d'autre objet que de faire peur aux Français. »

UNE CONSULTATION SUR LA BASE DU RAPPORT DELEVOYE

S'il réaffirme souhaiter le vote de la loi « d'ici la session parlementaire de l'été 2020 », Edouard Philippe assure que, pour l'heure, « la réforme n'est pas écrite ». Il a demandé à Jean-Paul Delevoye, désormais pilote de cette réforme au sein du Gouvernement, de lancer dès la semaine prochaine et jusqu'en décembre, « un cycle de discussions et d'écriture avec les partenaires sociaux », sur la base des préconisations qu'il lui a remises en juillet.

S'adressant plus tard directement aux Français – dès 13 h sur Twitter, puis au JT de 20 h de TF1 -, le Premier ministre a également annoncé qu'Emmanuel Macron lancera d'ici fin septembre, une consultation citoyenne. Celle-ci se fera via une plateforme internet et par l'organisation de réunions publiques, dans l'esprit de ce qui a été fait pour la première phase de concertation.

Au menu de ces nouvelles consultations des partenaires sociaux et du grand public : les mécanismes de solidarité, les conditions d'ouverture des droits, le pilotage et la gouvernance du nouveau système universel, et enfin les modalités de transition vers ce dernier.

Moins de fonctionnaires, moins de recettes

Pour le thème du pilotage du système, Edouard Philippe va demander au Comité d'orientation des retraites (COR), de faire, d'ici novembre, de nouvelles projections sur la situation financière du système de retraites durant la prochaine décennie d'une part, et sur l'ampleur des mesures qu'il faudrait prendre pour en garantir l'équilibre en 2025, d'autre part. « Je veux que le débat s'engage sur des bases indiscutables », explique-t-il.

Dans son 6e rapport annuel, en juin 2019, le COR avait déjà procédé à une actualisation des projections sur l'ensemble des régimes, qu'il avait réalisées en 2017. Mais certaines variables ont aujourd'hui changé : les experts du COR s'étaient alors notamment basés, pour leurs calculs des recettes prévisibles (par le biais des cotisations), sur des effectifs publics réduits de 120 000 postes. Or en juillet, on a appris que ces suppressions de postes de fonctionnaires seront plutôt au nombre de 85 000 (dont 70 000 dans les fonctions publiques territoriale et hospitalière).

UNE TRANSITION DISCUTÉE AVEC CHAQUE RÉGIME

Sur le sujet de la transition vers le futur système universel, Edouard Philippe veut encore rassurer : il annonce que « chaque régime va tracer son chemin » et que « la réforme ne sera pas appliquée aux personnes en place tant que les modalités de transition ne sont pas arrêtées ». « Cela sera inscrit dans la loi », promet-il.

Alors que le rapport Delevoye ne présentait que des exemples – notamment de fonctionnaires – potentiellement gagnants de la réforme, le Premier ministre reconnaît qu'il « est vrai » que certaines professions (comme les aide-soignants) ou catégories (actives, par exemple) seraient clairement perdantes si les préconisations de Jean-Paul Delevoye étaient appliquées « purement et simplement ».

D'ici le 15 octobre, Jean-Paul Delevoye va donc rencontrer, avec chacun des ministres concernés, les représentants des régimes qui subiraient le plus d'impact. Objectif de ces rencontres « verticales » : dresser un état des lieux précis et chiffrés, et fixer un calendrier de travail. Le débat « spécial fonction publique », tant attendu par les partenaires sociaux, est peut-être enfin en vue.

Focus

Une mission « âge de départ vs durée de cotisation »

A la question de savoir s'il faut jouer sur l'âge de départ à la retraite ou sur la durée de cotisation, le Premier ministre... ne répond surtout pas. Il assure plutôt que « des outils permettent de conjuguer les deux ». Pour que de telles pistes soient étudiées, il confie une mission sur le sujet à Sophie Bellon, présidente du conseil d'administration de Sodexo, qui sera assistée de Jean-Manuel Soussan, DRH du groupe Bouygues Construction et Olivier Mériaux, ancien directeur général adjoint de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact). En leur demandant de lui faire « rapidement » des propositions.

ARTICLE 4 GILETS JAUNES, CLIMAT, HOPITAUX, RETRAITES : VERS UN « SEPTEMBRE NOIR » POUR LE GOUVERNEMENT ?

par Rédaction de Bastamag 11 septembre 2019

Si le gouvernement misait sur un essoufflement des mobilisations avec la période estivale, c'est probablement raté. Le nombre de services d'urgence en grève a doublé et les sapeurs-pompiers ont décidé de reconduire leur mouvement de grève jusqu'à fin octobre. Après la fonction publique, c'est au tour des professions libérales de rejoindre les manifestations contre le projet de réforme des retraites. Les gilets jaunes promettent un « septembre noir », avec de possibles convergences avec les mobilisations pour le climat. Et la proposition de référendum contre la privatisation d'ADP continue d'enranger les soutiens.

GREVE DE LA JEUNESSE ET MOBILISATIONS POUR LE CLIMAT

Les 20 et 21 septembre s'annoncent comme deux journées intenses de mobilisations liant urgence écologique et justice sociale. « Le 20 septembre, à l'appel de Greta Thunberg et des jeunes du monde entier, nous ferons grève quel que soit notre âge pour mettre en pause l'espace d'une journée ce système économique », annoncent 60 organisations écologistes et de défense des droits sociaux dans un appel commun. Cette journée de grève mondiale s'inscrit dans le cadre d'une semaine d'actions pour « exiger la fin de l'ère des combustibles fossiles et la justice climatique pour tous. »

► Plus d'informations sur globalclimatestrike.net.

Alors que les Nations Unies organisent un sommet sur le climat à New York le 23 septembre, les organisations appellent à poursuivre la mobilisation le lendemain de la « grève », le 21 septembre. « *Plus que jamais nous devons faire grandir la prise de conscience et montrer notre force face à ces défis qui nous concernent toutes et tous* », écrivent-elles. « *Avec les gilets jaunes mobilisés depuis des mois en France, nous réaffirmons que les mesures prises doivent être justes. Nous rappellerons l'urgence à sortir des énergies fossiles, et le décalage insupportable entre les discours de notre gouvernement et les actes nécessaires.* »

LA RENTREE DES GILETS JAUNES

Paris devrait être le point d'orgue de la rentrée des gilets jaunes, le 21 septembre également, pour une « mobilisation historique » dont l'objet est de « *marcher ensemble contre le système, contre la destruction de la planète, le mépris des élites, la réforme des retraites et les fins de mois difficiles* ».

Un texte co-signé par plusieurs groupes de Gilets jaunes, d'Extinction rebellion ou de *Youth for climate* (jeunesse pour le climat), par des collectifs en lutte (comme le comité Adama ou des membres des Gilets

noirs) ainsi que des médias autonomes, appelle ce même jour à une « convergence » de la marche pour le climat avec la manifestation des Gilets jaunes.

« Nous demandons à toutes les organisations écolos (...) de comprendre que désormais, seule une stratégie de décloisonnement pourra peser dans les combats sincères. Nous estimons que la situation écologique, économique et sociale va continuer à s'aggraver ainsi que les violences d'État et la répression. Les stratégies visant à diviser les mouvements sociaux doivent donc être réduites à néant par un rassemblement de forces inédit. » Reste à voir si cette convergence se concrétisera dans la rue.

LA GREVE S'ETEND DANS LES SERVICES D'URGENCE

ET CHEZ LES SAPEURS POMPIERS

Cet été, le nombre de services d'urgence en grève a doublé ! Au 31 août, ils étaient 237 services en grève contre 119 fin juin. Un fait notoire en plein cœur de la période estivale. Une assemblée générale du collectif Inter-urgences, qui anime la grève depuis la fin de l'hiver, a eu lieu le 10 septembre, faisant suite à de nouvelles annonces de la ministre de la santé Agnès Buzyn. Les soignants, toujours déterminés, y ont décidé de poursuivre leur mouvement et même de tenter de le renforcer, en appelant les autres services hospitaliers à s'y joindre. Un appel à une journée nationale des services en grève le 26 septembre a aussi été lancé.

De son côté, la CGT Santé Action Sociale appelait à une mobilisation du secteur hospitalier à Paris ce 11 septembre : « Dans le secteur privé comme public, le gouvernement Macron déclare la guerre à la Santé et à l'Action Sociale », dénonce-t-elle, exigeant notamment l'arrêt des fermetures de lits et de services.

Les sapeurs-pompiers se mobilisent également depuis le début de l'été. Fin août, une intersyndicale (CGT, FASPP-PATS, FO-SIS, CFDT-SDIS, UNSA-SDIS, SPASDIS-CFTC, Avenir Secours, CGE-CGC) a annoncé reconduire le mouvement de grève jusqu'au 31 octobre (voir leurs revendications dans ce courrier). Une pétition a été mise en ligne.

EN ORDRE DISPERSÉ CONTRE LA REFORME DES RETRAITES

Plusieurs syndicats de la RATP (Unsa, CGT, FO, la CFE-CGC et Sud) ont appelé à cesser le travail le vendredi 13 septembre. En cause, la réforme des retraites qui prévoit la suppression de leur régime spécial qui aujourd'hui prend en compte la pénibilité liée à leurs missions de service public.

Par ailleurs, à l'appel du Conseil national des barreaux, un collectif #SOSretraites a été créé pour s'opposer à la « *prédation par l'État de nos régimes [de retraite, ndlr] autonomes qui sont solides, bien gérés et solidaires* ». Il regroupe les avocats, les infirmiers, les médecins, les chirurgiens, les kinés, les orthophonistes, les pilotes et le personnel navigant. Ils donnent rendez-vous le lundi 16 septembre, à 13h, place de l'Opéra, à Paris.

Le samedi 21 septembre à Paris (troisième appel, donc, pour cette même date), Force ouvrière appelle à manifester contre la « *future contre-réforme des retraites qui veut transformer les 42 régimes existants en un système universel par points* ». Trois jours plus tard c'est la CGT et Sud Rail qui battront le pavé : ils appellent le 24 septembre à une journée de grève interprofessionnelle sur les retraites, les salaires, l'emploi et les services publics.

FINANCES PUBLIQUES : DES SERVICES « AU BORD DE LA RUPTURE FAUTE DE MOYENS »

Des syndicats de la Direction générale des finances publiques (CGT, FO, CFDT, Solidaires et CFTC) appellent le 16 septembre à une journée nationale de grève pour s'opposer à « *la déstructuration des services* » et à « *une baisse en termes de moyens humains et budgétaires* » à l'occasion de la préparation de loi de finances 2020. Dans le contexte de mise en œuvre du prélèvement à la source, l'intersyndicale dénonce une situation où les services fiscaux « *sont au bord de la rupture faute de moyens* ». Cette journée de grève est annoncée comme un « *point de départ d'une nouvelle mobilisation des personnels de la DGFIP* », et renvoie aux assemblées générales locales le soin de décider des modalités d'action.

FACE AU DEMANTELEMENT D'EDF

Le 19 septembre : Les principaux syndicats d'EDF (CGT, CFDT, FO et CFE-CGC) appellent à une journée nationale de grève pour dénoncer un projet de réorganisation nommé Hercule qui prévoit une séparation des activités de production et de commercialisation, avec la création de filiales dédiées. Les syndicats y voient une « désintégration » d'EDF et dénoncent un « mécano capitalistique », dont la finalité serait la nationalisation des pertes d'un côté et la privatisation des bénéfices de l'autre.

PLUS DE 700 000 SIGNATURES POUR UN REFERENDUM SUR LA PRIVATISATION D'ADP

L'initiative pour imposer au gouvernement un référendum sur la privatisation d'aéroports de Paris continue d'engranger les soutiens : près de 717 000, soit 15 % des signatures demandées par la loi (4,7 millions en tout). Selon le site Check News de *Libération*, près de 35 000 soutiens se sont déclarés pendant la première semaine de septembre.

Pour voter :

<https://www.referendum.interieur.gouv.fr/soutien/etape-1>

ARTICLE 5 INFORMATIONS :

COMMUNIQUE UNITAIRE "POUR L'EMPLOI PUBLIC, POUR LE STATUT, POUR LE SERVICE PUBLIC !"

Mis en ligne par ID CiTé le 11/09/2019



Communiqué complet : "Les organisations syndicales de la Fonction publique CFTD, CFTC, CGT, FA, FO, FSU, SOLIDAIRES et UNSA ont pris acte de la promulgation de la Loi de transformation de la fonction publique n° 2019-828 du 6 août 2019.

Pour autant, elles continuent de rappeler leur opposition au contenu et à la philosophie de cette loi. Elles réaffirment leur volonté d'un service public fort, doté des moyens humains et matériels nécessaires pour garantir l'accessibilité de tous les citoyens et le meilleur service rendu.

Elles confirment leur attachement à l'emploi statutaire et au principe de carrière en opposition à une fonction publique précarisée telle que prévue dans la loi.

Elles rappellent leur attachement à l'égalité de traitement des agents pour tous les éléments de leur carrière, égalité qui ne peut être garantie que par le maintien de toutes les compétences des Commissions Administratives Paritaires (CAP). Dans le même esprit, elles rappellent le rôle essentiel des CHSCT et de leurs compétences, instances permettant de suivre la santé et sécurité au travail des agents.

Au moment où vont s'ouvrir de nouvelles discussions précisant des éléments de la loi (environ 50 textes réglementaires sont annoncés), nos organisations syndicales appellent le Gouvernement à aller au-delà de simples concertations pour s'engager dans un véritable dialogue social, constructif et sincère en faveur des agents et du service public. Les enjeux nécessitent des échanges de fond, respectueux de chacun, qui ne doivent pas être contournés par des impératifs de calendrier ni être rendus inopérants par l'absence de tout espace réel de négociation.

Pour nos organisations syndicales, il est urgent de sortir d'une vision budgétaire strictement comptable et de recentrer les débats en faveur d'un service public prenant en compte les besoins des usagers, les revendications des organisations syndicales et la situation des 5,5 millions d'agents."

[Communiqué Intersyndical- 2019-09-10](#)